

Date d'émission 27-oct.-2014

Date de révision 01-Dec.-2020

Numéro de révision 1

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit Various

Nom du produit Sunnen Metalbond Honing Stone

Synonymes PRODUCT CODE 006
Contient Nickel (métal), Cadmium, Résinate de cobalt précipité

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Procédé de rodage

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur

Sunnen SAS
Bâtiment Delta
3 avenue du Canada
F-91940 Les Ulis
+33 1 69 30 00 00
Website: www.sunnen.fr

Fournisseur

Sunnen SAS
Bâtiment Delta
3 avenue du Canada
F-91940 Les Ulis
+33 1 69 30 00 00
Website: www.sunnen.fr

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec
Philippe Boisjibault info@sunnen.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Telephone en cas d'urgence +33 (0)1 69 30 00 00

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1

Dangers physiques

aucun(e)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H372 - Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P260 - Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols

P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

P304 + P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis

Conseils de prudence

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P330 - Rincer la bouche

P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

P304 + P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette)

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P405 - Garder sous clef

P260 - Ne pas respirer les poussières ou brouillards

P264 - Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P501 - Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée

2.3. Autres informations

Aucun à notre connaissance

SECTION 3. Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

3.2. Mélanges

Nature chimique de la préparation La pierre de rodage peut uniquement contenir certains des composants répertoriés ci-après.

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification de substance SGH - L'Union Européenne	No REACH.
Résinate de cobalt précipité	231-158-0	7440-48-4	0-94	Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 4 (H413)	01-2119517392-44-XX XX
Cuivre	231-159-6	7440-50-8	0-82	Aquatic Chronic 4 (H413)	donnée non disponible
Nickel (métal)	231-111-4	7440-02-0	0-29	STOT RE 1 (H372) S 7 Carc. 2 (H351) S 7 Skin Sens. 1 (H317) S 7 Aquatic Chronic 3 (H412)	donnée non disponible
Phosphore blanc	231-768-7	7723-14-0	0-4	Flam. Sol. 1 (H228) Aquatic Chronic 3 (H412)	donnée non disponible
Cadmium	231-152-8	7440-43-9	<1	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Repr. 2 (H361fd) STOT RE 1 (H372) Muta. 2 (H341) Carc. 1B (H350) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	donnée non disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours**Conseils généraux**

En tant qu'objet solide, la pierre de rodage ne présente aucun danger aux températures normales. Cependant, en cas de modification pour utilisation par abrasion, broyage, découpe ou transformation de quelque autre façon créant des poussières ou émanations potentiellement dangereuses, ils peuvent entraîner une exposition par inhalation, ingestion ou contact avec la peau ou les yeux. Les informations ci-dessous concernent ces cas.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes/effets les plus importants**

Symptômes de type asthmatique et/ou de type allergie cutanée. Démangeaisons. Troubles respiratoires. Toux et/ou respiration sifflante. Éruptions cutanées.

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Avis aux médecins**

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

aucun(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Les dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

Aucun en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

En tant qu'objets solides, les outils de rodage ne présentent aucun danger aux températures normales. Cependant, en cas de modification pour utilisation par abrasion, broyage, coupe ou transformation de quelque autre façon créant des poussières ou émanations potentiellement dangereuses, ils peuvent entraîner une exposition par inhalation, ingestion ou contact avec la peau ou les yeux. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter toute inhalation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Non applicable.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

SECTION 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Pas d'information disponible.

Autres lignes directrices

Pas d'information disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Les valeurs limites d'exposition professionnelle s'appliquent à certains des composants résultant de l'abrasion, de la coupe ou du broyage produisant des poussières ou des émanations.

Nom Chimique	Union Européenne	L'Autriche	Belgique	Chypre	Le Danemark
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4		TEL STEL: 2 mg/m ³ TEL STEL: 0.4 mg/m ³ TEL TWA: 0.5 mg/m ³ TEL TWA: 0.1 mg/m ³ Skin SkSen* RspSen* Carc*	TWA: 0.02 mg/m ³		TWA: 0.01 mg/m ³
Cuivre 7440-50-8		STEL: 4 mg/m ³ STEL: 0.4 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³		TWA: 1.0 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³
Nickel (métal) 7440-02-0		TEL STEL: 2 mg/m ³ TEL TWA: 0.5 mg/m ³ SkSen* RspSen* Carc*	TWA: 1 mg/m ³		TWA: 0.05 mg/m ³ Carc*
Phosphore blanc 7723-14-0		STEL: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³			
Cadmium 7440-43-9		TEL STEL: 0.12 mg/m ³ TEL STEL: 0.06 mg/m ³ TEL TWA: 0.03 mg/m ³ TEL TWA: 0.015 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 0.01 mg/m ³ Carc*		TWA: 0.005 mg/m ³ Carc*
Nom Chimique	La Finlande	La France	L'Allemagne	Gibraltar	Greece
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4	TWA: 0.02 mg/m ³		Carc* Muta* Skin Sen*		TWA: 0.1 mg/m ³
Cuivre 7440-50-8	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³ Ceiling / Peak: 0.02 mg/m ³ Repr*		TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Nickel (métal) 7440-02-0	TWA: 0.01 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.006 mg/m ³ Carc* Sen*		TWA: 1 mg/m ³
Phosphore blanc 7723-14-0			TWA: 0.01 mg/m ³ Ceiling / Peak: 0.02		TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³

			mg/m ³ Repr*		
Cadmium 7440-43-9	TWA: 0.02 mg/m ³ Skin	TWA: 0.05 mg/m ³ Muta* Repr* Carc*	Carc* Muta* Skin		TWA: 0.025 mg/m ³ STEL: 0.1 mg/m ³
Nom Chimique	L'Irlande	L'Italie	Lithuania	le Luxembourg	Malte
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ Sen*	TWA: 0.02 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.05 mg/m ³ Sen* Carc* Muta*		
Cuivre 7440-50-8	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ STEL: 0.6 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³		
Nickel (métal) 7440-02-0	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1.5 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.5 mg/m ³ Sen* Carc*		
Cadmium 7440-43-9	TWA: 0.025 mg/m ³ STEL: 0.075 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.01 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.01 mg/m ³ Carc*		
Nom Chimique	Les Pays-Bas	La Norvège	la Pologne	Le Portugal	L'Espagne
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4	TWA: 0.02 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.06 mg/m ³ Sen* Repr*	TWA: 0.02 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.02 mg/m ³ Sen*
Cuivre 7440-50-8	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ STEL: 0.1 mg/m ³ STEL: 1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³
Nickel (métal) 7440-02-0		TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.05 mg/m ³ Sen* Carc* Repr*	TWA: 0.25 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m ³ Carc*	TWA: 1 mg/m ³ Sen* Carc*
Phosphore blanc 7723-14-0		STEL: 0.1 mg/m ³			
Cadmium 7440-43-9		TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.05 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³ Carc*
Nom Chimique	La Suisse		Suède		Le Royaume Uni
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4	TWA: 0.05 mg/m ³ Skin Sen* Carc* Muta* Repr*		LLV: 0.02 mg/m ³ Skin Sen* Carc*		TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ Sen* Carc*
Cuivre 7440-50-8	STEL: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³		LLV: 1 mg/m ³ LLV: 0.2 mg/m ³		TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³ STEL: 0.6 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Nickel (métal) 7440-02-0	TWA: 0.5 mg/m ³ Sen* Carc*		LLV: 0.5 mg/m ³ Sen*		TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1.5 mg/m ³ Skin
Phosphore blanc 7723-14-0	STEL: 0.02 mg/m ³ TWA: 0.02 mg/m ³				
Cadmium 7440-43-9	TWA: 0.015 mg/m ³ TWA: 0.004 mg/m ³ Skin Carc* Muta* Repr* Dev*		LLV: 0.02 mg/m ³ LLV: 0.005 mg/m ³ Carc*		TWA: 0.025 mg/m ³ STEL: 0.075 mg/m ³ Carc*

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom Chimique	Union Européenne	Autriche	Bulgarie	La Croatie	Czech Republic
Résinate de cobalt précipité		10 µg/L urine after end			

7440-48-4		of work day, at the end of a work week/end of the shift spontaneous urine only appropriate for urine samples with specific weight ≥ 1010 mg/mL lung function based on determining, forced vital capacity (FVC), 1 sec - capacitor (FEV1), FEV1%FVC, MEF50			
Nickel (métal) 7440-02-0		7 µg/L urine after end of work day, at the end of a work week/end of the shift spontaneous urine only appropriate for urine samples with specific weight ≥ 1010 mg/mL lung function based on determining, forced vital capacity (FVC), 1 sec - capacitor (FEV1), FEV1%FVC, MEF50	45 µg/L urine after several shifts Nickel		0.077 µmol/mmol Creatinine urine discretionary Nickel 0.04 mg/g Creatinine urine discretionary Nickel
Cadmium 7440-43-9		2.5 µg/g Creatinine urine not provided N-Acetylglucosaminidase lung function based on determining, forced vital capacity (FVC), 1 sec - capacitor (FEV1), FEV1%FVC, MEF50		10 µg/L blood not critical Cadmium smoking significantly increases the occurrence 10 µg/g Creatinine urine single sample or urine collected over 24 hours Cadmium for all results that are expressed as Creatinine, Creatinine concentration less than 0.5 g/L and greater than 3.0 g/L should not be considered	0.005 µmol/mmol Creatinine urine discretionary Cadmium 0.005 mg/g Creatinine urine discretionary Cadmium 0.045 µmol/L blood discretionary Cadmium 0.005 mg/L blood discretionary Cadmium
Nom Chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Gibraltar
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4			0.001 mg/L blood end of shift at end of workweek Cobalt Background noise on non-exposed subjects, Semi-quantitative (ambiguous interpretation) 0.015 mg/L urine end of shift at end of workweek Cobalt Background noise on non-exposed subjects		
Nickel (métal) 7440-02-0		0.1 µmol/L urine end of shift at end of workweek or exposure period Nickel			
Cadmium 7440-43-9			0.005 mg/g creatinine urine not critical Cadmium Background noise on non-exposed subjects 0.005 mg/L blood not critical Cadmium Background noise on		

			non-exposed subjects		
Nom Chimique	Hungary	Irlande	Italie	Lettonie	Luxembourg
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4	0.03 mg/g Creatinine urine end of shift Cobalt 0.058 µmol/mmol Creatinine urine end of shift Cobalt	15 µg/L urine end of shift at end of workweek Cobalt background 1 µg/L blood end of shift at end of workweek Cobalt semi-quantitative	(ACGIH:) 15 µg/L urine end of shift at end of workweek Cobalt Background (ACGIH:) 1 µg/L blood end of shift at end of workweek Cobalt Background, semi-quantitative		
Nickel (métal) 7440-02-0	0.02 mg/g Creatinine urine at end of workweek, end of shift Nickel 0.038 µmol/mmol Creatinine urine at end of workweek, end of shift Nickel	3 µg/L urine after several consecutive working shifts Nickel			
Cadmium 7440-43-9	0.01 mg/g Creatinine urine not critical Cadmium carcinogenic material;proposed limit value should be treated as "technical value" 0.01 µmol/mmol Creatinine urine not critical Cadmium carcinogenic material;proposed limit value should be treated as "technical value" 10 µg/L blood not critical Cadmium carcinogenic material;proposed limit value should be treated as "technical value" 0.09 µmol/L blood not critical Cadmium carcinogenic material;proposed limit value should be treated as "technical value"	2 µg/g creatinine urine not critical Cadmium	(ACGIH:) 5 µg/g Creatinine urine not critical Cadmium Background (ACGIH:) 5 µg/L blood not critical Cadmium Background	5 µg/L blood Cadmium reference value for Cadmium concentration in blood for occupationally unexposed population (non smokers) <1µg/L 5 µg/g Creatinine urine Cadmium reference value for Cadmium concentration in urine for occupationally unexposed population (non smokers) <0.5µg/L 6 µg/L urine Cadmium reference value for Cadmium concentration in urine for occupationally unexposed population (non smokers) <0.5µg/L	
Nom Chimique	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Roumanie
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4					15 µg/L urine end of work week Cobalt 1 µg/L blood end of work week Cobalt
Nickel (métal) 7440-02-0					15 µg/L urine end of shift Nickel
Cadmium 7440-43-9					5 µg/g Creatinine urine end of shift Cadmium 5 µg/L blood end of shift Cadmium 2 mg/L urine end of shift Protein
Nom Chimique	la Slovaquie	Espagne	La Suisse	Royaume Uni	
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4		15 µg/L urine end of workweek Cobalt 1;F 1 µg/L blood end of workweek Cobalt 1;F;S	30 µg/L urine end of shift Cobalt		
Nickel (métal) 7440-02-0	0.03 mg/L blood end of exposure or work shift		45 µg/L urine end of shift, and after several shifts (for		

	Nickel		long-term exposures) Nickel N	
Cadmium 7440-43-9	7 µg/L urine not critical Cadmium carcinogen, category 2	5 µg/g Creatinine urine not critical Cadmium 3;F 5 µg/L blood not critical Cadmium 3;F	5 µg/g creatinine urine no restrictions Cadmium X	

Dose dérivée sans effet Pas d'information disponible.

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	Douches Rince-oeils Systèmes de ventilation
Équipement de protection individuelle	Choisir les équipements de protection individuelle conformément aux normes CEN
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	Gants imperméables. vêtements étanches.
Protection des mains	Gants de protection.
Protection respiratoire	N'est pas normalement requis lors du rodage à l'huile. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	Du chrome hexavalent peut se former pendant le soudage Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide	Aspect	Laiton
Odeur	aucun(e)		
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>	
pH	Non applicable	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle de fusion	> 593 °C	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable	Aucun à notre connaissance	
Point d'éclair	Non applicable.	Aucun à notre connaissance	
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Limites d'inflammation dans l'air	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Pression de vapeur	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Densité de vapeur	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Densité relative	7.8	Aucun à notre connaissance	
Hydrosolubilité	Non applicable	Aucun à notre connaissance	
Solubilité dans d'autres solvants	Sans objet	Aucun à notre connaissance	
Coefficient de partage n-octanol/eau	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Température de décomposition	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Température de décomposition	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Viscosité	Métal solide	Aucun à notre connaissance	
Propriétés explosives	Pas d'information disponible		
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible		

9.2. Autres informations

Teneur (%) en COV (composés) Non applicable

organiques volatils)

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e)

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Éviter toute formation de poussière

10.5. Matières incompatibles

Acides Bases Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Émanations métalliques. Oxydes de soufre. oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou divulguées le concernant.

Inhalation

L'inhalation des émanations peut entraîner la fièvre des fondeurs, caractérisée par des symptômes grippaux et un goût métallique dans la bouche, une fièvre, des frissons, une toux, une faiblesse, des douleurs poitrinaires, des douleurs musculaires ou une hyperleucocytose.

Contact avec les yeux

Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

Contact avec la peau

Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau. Peut être nocif par contact cutané.

Ingestion

Aucun à notre connaissance. Toxique en cas d'ingestion.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Résinate de cobalt précipité	= 6171 mg/kg (Rat)		> 10 mg/L (Rat) 1 h
Aluminium (trioxyde de di-)	> 5000 mg/kg (Rat)		
Argent (metal)	> 2000 mg/kg (Rat)		
Cadmium	= 1140 mg/kg (Rat)		= 25 mg/m ³ (Rat) 30 min

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée.

effets mutagènes

Contient un mutagène connu ou suspecté.

effets cancérogènes

Contient un cancérogène connu ou suspecté

Toxicité pour la reproduction

Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou suspecté.

Toxicité pour le développement

Pas d'information disponible.

Toxicité systémique spécifique pour

certaines organes cibles (exposition unique)

Pas d'information disponible.

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

Effets sur l'organe-cible

Système respiratoire. Peau. Sang. Yeux. Mâchoire. Reins. Foie. Poumons. Cavités nasales. Cloison nasale. Prostate Dents.

Danger en cas d'aspiration

Pas d'information disponible.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité**Effets écotoxicologiques**

Sous sa forme actuelle (solide), le produit n'est pas supposé être un danger pour l'environnement. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Résinate de cobalt précipité	-	LC50 96 h: > 100 mg/L static (Brachydanio rerio)	-	-
Cuivre	EC50 96 h: 0.031 - 0.054 mg/L static (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50 72 h: 0.0426 - 0.0535 mg/L static (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h: 0.0068 - 0.0156 mg/L (Pimephales promelas) LC50 96 h: < 0.3 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 0.052 mg/L flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: = 0.112 mg/L flow-through (Poecilia reticulata) LC50 96 h: = 0.2 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 0.3 mg/L semi-static (Cyprinus carpio) LC50 96 h: = 0.8 mg/L static (Cyprinus carpio) LC50 96 h: = 1.25 mg/L static (Lepomis macrochirus)		EC50 48 h: = 0.03 mg/L Static (Daphnia magna)
Nickel (métal)	EC50 96 h: 0.174 - 0.311 mg/L static (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50 72 h: = 0.18 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h: = 1.3 mg/L semi-static (Cyprinus carpio) LC50 96 h: = 10.4 mg/L static (Cyprinus carpio) LC50 96 h: > 100 mg/L (Brachydanio rerio)	-	EC50 48 h: = 1 mg/L Static (Daphnia magna) EC50 48 h: > 100 mg/L (Daphnia magna)
Phosphore blanc	-	LC50 96 h: 0.001 - 0.004 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: 0.0017 - 0.0035 mg/L flow-through (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: 0.011 - 0.028 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: 0.015 - 0.032 mg/L static (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: > 100 mg/L static (Brachydanio rerio)	-	EC50 48 h: 0.025 - 0.037 mg/L Static (Daphnia magna) EC50 48 h: = 0.03 mg/L (Daphnia magna)
Cadmium		LC50 96 h: 0.0004 - 0.003 mg/L (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 0.002 mg/L (Cyprinus carpio) LC50 96 h: = 0.003 mg/L flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: = 0.006 mg/L static (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: = 0.016 mg/L (Oryzias latipes) LC50 96 h: = 0.24 mg/L static (Cyprinus carpio) LC50 96 h: = 21.1 mg/L flow-through (Lepomis macrochirus) LC50		EC50 48 h: = 0.0244 mg/L Static (Daphnia magna)

		96 h: = 4.26 mg/L semi-static (Cyprinus carpio)		
--	--	--	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Ce produit ne contient aucun disrupteur endocrinien connu ou suspecté.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

SECTION 14. Informations relatives au transport

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable.
14.5. Polluant marin	Ce produit est un polluant marin selon les critères du code IMDG de l'OMI; Ce produit contient une substance chimique classée comme grave polluant marin selon l'IMDG/IMO
Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Pas d'information disponible

RID

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)

ADR

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

ICAO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
DSL/NDSL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
ENCS	indéterminé
La Chine	Est conforme à (aux)
AICS	indéterminé
KECL	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

SECTION 16. Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (a,b,c) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H361fd - Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques par inhalation

H350 - Peut provoquer le cancer en cas d'ingestion

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

H228 - Matière solide inflammable

Les principales références bibliographiques et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date d'émission 27-oct.-2014

Date de révision 01-Dec.-2020

Révision Nouveau format régional.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité